

SOPHIA-ANTIPOLIS : UN NOUVEAU SOUFFLE

par Robert FOUICH

Chef de service administratif des Préfectures (honoraire)

Dans un communiqué commun publié le 8 janvier 1988, le Conseil général des Alpes-Maritimes et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont fait connaître leur décision "de conjuguer leurs efforts au profit de l'intérêt général du Département en s'associant dans la Société d'économie mixte "Sophia-Antipolis-Développement".

Ce texte met fin à une polémique publique (1) entre l'Assemblée départementale et l'Etablissement consulaire, polémique elle-même précédée d'une longue période d'interprétations divergentes, de malaises et d'incertitudes -non certes quant aux objectifs mais sur les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir.

Que faut-il penser de cette déclaration ? Peut-on trouver dans l'histoire de Sophia certains éclaircissements ?

Relisons "Sophia-Antipolis. A la conquête de l'an 2000". Je l'ai publié (2) il y a un peu plus de deux ans, après une période de recherches et de gestation presque aussi longue. Selon Jean-Claude Verots (3), c'est un authentique ouvrage de référence. J'ai montré combien la création de Sophia-Antipolis s'inscrivait dans la longue évolution volontariste de l'économie azuréenne, me suis efforcé de recenser les nombreux artisans de l'opération en leur attribuant leur juste part de mérites, ai tenu à entrer dans les détails au risque de lasser. Mon souci d'objectivité et d'indépendance m'a conduit à renoncer à tout parrainage (4). Ne recherchant pas le succès commercial, j'ai tenu à respecter l'obligation de réserve qui s'impose, dans l'intérêt général, à tout ressortissant de la Fonction publique. J'ai discrètement suggéré certaines solutions qui me paraissaient opportunes pour donner à l'opération un nouveau souffle. Essayons de rechercher dans ce passé les prémices des évolutions actuelles et de vérifier si elles vont dans le bon sens.

L'idée d'un centre de recherche en dehors de Paris revient à Pierre Laffitte, alors sous-directeur de l'Ecole nationale supérieure des Mines de Paris. Appelé à fréquenter chercheurs et industriels, aménageurs publics et privés, ayant à effectuer de nombreux voyages, il avait pu s'inspirer de concepts précurseurs et d'expériences étrangères. Il préconisa, dès 1960, la décentralisation de centres de recherches en Essonne, sur la Loire ou dans le Gâtinais..."pas très loin d'Orly" (5).

Pierre Laffitte est originaire des Alpes-Maritimes. Son beau-père, le sénateur Emile Hugues, conseiller général, maire de Vence, avait été ministre. Avec le préfet Pierre Jean Moatti et le président du Conseil général, Francis Palméro, ils firent reconnaître la vocation des Alpes-Maritimes à l'accueil des centres de recherches (6).

En 1968 et 1969, Pierre Laffitte sut exploiter le désir de Jérôme Monod de décentraliser les grandes écoles. A la faveur d'une décision partielle concernant quelques laboratoires de l'Ecole des Mines, il obtint le soutien de Francis Palméro et du nouveau Préfet, René-Georges Thomas (7).

Compte tenu des perspectives commerciales du petit centre d'accueil ainsi créé pour la recherche et la haute technologie et de la forte pression exercée par les autorités départementales, la Datar approuva, en -avril 1972, le principe de la création, dans les Alpes-Maritimes, d'un Parc d'Activités scientifiques, industrielles et tertiaires de haut niveau et de portée internationale.

De ce premier passage d'un aménagement privé, pour l'essentiel, et limité à 45 puis 120 hectares, à une opération publique beaucoup plus ambitieuse de 2300 ha, devaient résulter d'innombrables difficultés -non encore entièrement aplanies- entre l'Association Sophia-Antipolis et le Symival, aménageur de l'ensemble du Parc, sans lequel la zone initiale n'aurait pu être équipée (8).

Il n'est jamais facile de passer de l'idée aux projets, des schémas d'aménagement aux réalisations concrètes...

En octobre 1970, l'Association Sophia-Antipolis avait confié au Groupement d'Intérêt Economique Savalor la construction de sa "Cité internationale de la Science et de la Technologie". Mais, pas plus que la dite association, Savalor ne pouvait beaucoup sans les communes, le département des Alpes-Maritimes et les établissements consulaires. Ceux-ci durent, eux-mêmes, unir leurs efforts et créer, en août 1972, un Syndicat mixte chargé de l'aménagement du Plateau de Valbonne, le Symival.

Symival était alors essentiellement une assemblée politique, sans état major ni services. Il fallait le rendre opérationnel. Comme structure relais, l'Amiral Duval, représentant de la Datar, et le préfet Pierre Lambertin préconisèrent une société d'économie mixte ou une concession à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les SEM, considérées comme des émanations parisiennes, n'étaient alors pas en faveur dans les Alpes-Maritimes. Le recours à la Chambre de Commerce fut accepté. On considéra qu'un établissement consulaire était tout indiqué pour les contacts avec les entreprises et la commercialisation des terrains aménagés. On supposa qu'il pouvait constituer un outil administratif et comptable souple, moins formaliste, plus rapide qu'une régie directe étroitement soumise à des tutelles inévitablement tatillonnes.

Mais la concession pouvant dépasser les possibilités financières de la Chambre, on se rabattit sur une délégation de maîtrise d'ouvrage. La convention passée entre Symival et la Chambre de Commerce fut une sorte de compromis entre la concession et la régie. Elle fit rapidement l'objet d'interprétations divergentes auxquelles on ne prêta pas une suffisante attention car on avait déjà beaucoup perdu de temps et qu'il fallait désormais se hâter. Le Préfet mit à la disposition du Symival un directeur qui demeura son conseiller.

Aussi bien à Paris -où l'on estimait que l'intervention de l'Etat devait être limitée en volume et dans le temps- qu'à Nice -où Je président Palméro et le Conseil général s'étaient ralliés sans enthousiasme au recours à la Chambre de Commerce- on considérait que la structure administrative, commerciale, technique et financière mise en place ne constituait qu'une structure temporaire appelée à être modifiée à terme.

Souvent contestée en raison de sa complexité et des pertes d'énergie qu'elle générerait, cette structure provisoire dura 13 ans en raison des succès croissants remportés, de la qualité des communes qui la servirent, de leur tendance à surestimer leur action propre et à tenir pour négligeable celles d'autrui, enfin au conservatisme d'un vieux pays qui redoute tout changement.

Francis Palméro l'avait proclamé un jour: "dans l'administration comme dans la vie, la création se fait toujours dans la douleur...". Mais la douleur est vite oubliée lorsque après la délivrance, l'existence reprend un cours normal.

En quoi a constitué l'heureux événement qui fait le sujet de cet article ? Il va dans le sens d'une unité de direction et d'une meilleure coordination des principaux partenaires, tous indispensables à l'opération : Conseil général, communes, Chambre de Commerce et d'Industrie.

Un Directeur général coiffe désormais les services opérationnels de deux organismes intéressant à la fois les secteurs économique, politique, administratif et financier : la Délégation Sophia-Antipolis de la CCI et la Direction du Symival émanation du département, des communes directement concernées et des chambres consulaires.

La Société d'Economie mixte qui succédera à la Délégation permettra une simplification des procédures en matière d'aménagement, de développement de la commercialisation, de promotion, de financement et de gestion de Sophia-Antipolis.

En définitive, on peut constater que l'évolution des structures était prévisible et qu'elle se poursuivra. Elle résulte des résultats obtenus sur le terrain. Elle est indispensable à de nouveaux progrès dans les rapports entre aménageurs, communes, entreprises, animateurs scientifiques et culturels, associations, résidents, actifs et usagers.

L'aménagement du Plateau de Valbonne, du Parc International d'Activités de Sophia-Antipolis, de "la Technopole du Soleil" était une aventure pleine de risques. Son objectif était double : matérialiste et humaniste. Il devait concilier nécessités économiques et qualité de la vie. Son succès est aujourd'hui certain. Il est, il sera affermi et développé.

NOTES

(1) Nice-Matin, 31 mars, 12 et 15 décembre 1987. La Croix, 3 janvier 1988.

(2) Editions Ciais, U rue Estienne d'Orves à Nice.

(3) Nice-Matin, 3 novembre 1985.

(4) J'avais songé à solliciter une préface d'un ancien délégué à l'Aménagement du Territoire, d'un ancien président de la Mission interministérielle Valbonne ou d'un ancien Préfet, de Pierre Laffitte lui-même ou du Président du Symival. (5) Le Monde, 1er octobre 1960.

(6) En septembre 1963, par M. Olivier Guichard, délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale.

(7) Débat à l'Assemblée nationale sur la recherche scientifique, création d'une organisation d'Etudes et d'Aménagement et d'un Bureau d'industrialisation des Alpes-Maritimes (DEAM et BIAM), création de l'Association Sophia-Antipolis puis d'une zone d'Aménagement différé et d'une zone d'Aménagement concerté (ZAD et ZAC), garanties financières du Conseil général.

(8) Il serait à tout le moins souhaitable que soit évaluée la place réellement occupée par le Symival au sein de la Fondation.